

Combat Breton / Kazetenn Emgann Niv.86 15 a viz Genver (janv.) - 15 a viz C'hwevrer (fév.) 1993 - 15 lur/15 F

MK → EPL

COMBAT BRETON

Kazetenn Emgann



EMGANN
AUX LEGISLATIVES

UN COMITE BRETON POUR LA
CHARTRE EUROPEENNE DES LANGUES

EMGANN AUX LEGISLATIVES DE MARS 1993. DEJA SIX CANDIDATS !

C'est ici, à Paule, que nous avons choisi de présenter les candidats soutenus par notre mouvement aux législatives de mars prochain.

Ce choix n'est pas un hasard. Ce lieu est en effet symbolique à plus d'un titre. C'est ici en effet que l'association pour une Université de Bretagne Intérieure situe son projet répondant aux besoins de formation en matière économique et culturelle de jeunes Bretons qui doivent quitter la Bretagne et particulièrement cette Bretagne centrale en voie de désertification, touchée dans son secteur agricole, privée d'un grand axe routier et menacée dans son environnement, un projet balayé avec mépris par nos décideurs alors qu'il a le soutien de 133 municipalités.

Ce dossier résume à lui seul la situation de la Bretagne toute entière qui doit faire face au chômage, à l'injustice sociale, à l'émigration des jeunes, au manque de formations adaptées, à l'insuffisance des infrastructures, à la crise agricole à laquelle s'ajoute celle du monde maritime, aux atteintes à l'environnement, à la destruction de sa langue et de sa culture, aux attaques contre la démocratie, à la non-reconnaissance d'un Peuple privé de pouvoir politique.

LE SENS DE NOTRE PARTICIPATION.

Depuis 10 ans EMGANN ne cesse de dénoncer cet état de fait au seul vu des intérêts de la Bretagne et de notre Peuple. Seuls ou avec d'autres nous avons été aux côtés de ceux qui se battent contre les mesures de licenciement, les remembrements autoritaires, les implantations nucléaires, les projets immobiliers destructeurs de nos côtes, les installations militaires, les suppressions de services publics... Seuls ou avec d'autres nous nous sommes mobilisés pour la défense du breton à l'école et dans les médias, pour un développement économique, autonome et solidaire, pour le droit à l'emploi et au logement, pour la coopération entre les peuples sans état et le droit d'asile, pour la restauration de nos droits nationaux.

Depuis 1988, date de notre première participation électorale, nous avons présenté des candidats aux élections législative, cantonale, municipale et régionale, l'objectif prioritaire étant de faire passer le message nationaliste avant toute considération de score électoral.

Certes nous aurions des raisons de refuser ces élections dont le calendrier et les modalités nous sont imposés par l'Etat français. Nous avons conscience des écueils d'ordres politique, financier et médiatique auxquels sont confrontés des mouvements de libération nationale tels que les nôtres qui militent sur le seul plan de la Bretagne. Nous avons néanmoins choisi d'y participer dans la mesure où un minimum de conditions



Présentation des candidats EMGANN aux législatives. De gauche à droite : Hervé Ar Beg, porte-parole national, Denez Riou (Hennebont), Doming Jolivet (Douarenez), Michel Corlay (Saint-Brieuc), Jean-Marie Salomon (Guingamp), Yann Pullandre (Châteaulin), Christian Georgeault (Fougères) et son suppléant Philippe Jaumouille.

nous permettant d'être à parité avec les autres formations politiques seront réunies, sur le plan médiatique en particulier.

UNE ALTERNATIVE POUR LE PEUPLE BRETON.

Au cours de cette campagne nous irons au-delà des dénonciations pour faire des propositions répondant aux besoins de nos compatriotes en nous basant sur les cinq points contenus dans "Une alternative pour l'avenir du Peuple Breton".

1. la reconnaissance du Peuple Breton dans son intégrité géographique ;
2. l'élection d'une Assemblée Bretonne aux compétences reconnues au plan international ;
3. l'officialisation de la langue bretonne ;
4. l'élaboration d'un plan de développement économique au service de tous et respectueux de notre environnement ;
5. le droit à chacun de vivre décemment en Bretagne.

Sans détailler ici un catalogue de propositions qui peuvent varier selon les situations locales, nous entendons mettre l'accent au cours de cette campagne sur :

- le partage du travail et la réduction des hauts revenus afin de s'attaquer aux situations précaires, aux injustices sociales, à l'exploitation des travailleurs ;
- l'arrêt de l'émigration organisée de nos jeunes par la mise en place de formations adaptées et la rupture avec une politique de démantèlement du territoire en faveur de la région parisienne ;
- la démilitarisation et la dénucléarisation de la Bretagne largement occupée par les casernes, terrains d'entraînement, bases militaires, dépôts, sans oublier le site de l'Île Longue ;

- la maîtrise de notre propre développement économique sur les plans intérieur et européen dans le respect de l'homme et de l'environnement ;
- l'obtention d'un statut de langue officielle pour la langue bretonne, créant des centaines d'emplois dans la vie publique, les médias et l'enseignement.

L'INDEPENDANCE, UN PROJET D'AVENIR DANS UNE EUROPE DES PEUPLES.

Au plan institutionnel, enfin, nous nous réjouissons de voir que les récentes évolutions politiques en Europe s'inscrivent dans un mouvement de libération des peuples jadis mis, opprimés et privés de tout pouvoir. De la Slovaquie à la Lituanie, de la Slovaquie à l'Estonie, ils recouvrent un à un leur indépendance. Bientôt viendra le tour de l'Ecosse, de la Flandre, de la Catalogne, du Pays Basque... Le Peuple Breton ne peut que s'inscrire dans cette logique de libération qui doit aboutir à notre INDEPENDANCE nationale telle que nous l'avons définie dans la charte de notre mouvement en 1991. Nous entendons mettre à profit cette campagne afin de porter le débat sur le terrain institutionnel et amener nos adversaires à se positionner par rapport à ce projet déterminant pour l'avenir du Peuple Breton dans une Europe des Peuples.

L'histoire montre que les gouvernements qui se succèdent à Paris n'ont que faire de notre identité, et ne poursuivent qu'un seul objectif : l'assimilation en faisant de notre pays amputé une région comme les autres. Nous appelons les Bretons qui veulent le rester demain, à nous rejoindre et à soutenir nos candidats aux élections législatives de mars prochain.

EMGANN

Politikerezh

ELECTIONS LEGISLATIVES.

L'indispensable présence

L'une des vocations d'un parti politique est de participer aux élections lorsqu'elles se présentent.

En Bretagne, pour l'instant c'est le pouvoir politique français qui les impose.

Il y a donc, pour des nationalistes bretons des raisons de les refuser. Il y a aussi de bonnes raisons d'y aller.

Emgann a un programme à populariser, des situations à dénoncer, sur les plans institutionnel, social, économique, culturel, écologique... Et nous avons des propositions à faire sur ces mêmes points (et quelques autres) pour transformer en profondeur la vie quotidienne des Bretons.

Les périodes d'élections, par la réceptivité des médias et par une certaine disponibilité d'écoute des citoyens, sont des moments privilégiés pour faire passer notre message de libération.

Les laisser se dérouler en spectacle n'est accepter d'être réduit au silence durant ces mois de débats intenses.

Car dans ce cas précis, malheur aux absents.

Notre campagne sera claire, incisive, sans aucune compromission avec les partis politiques français.

Une conscience nationale bretonne ne peut se forger que sur ces bases.

Nous ne pouvons plus nous satisfaire du discours habituel sur les "sentiments bretons" de tel ou tel candidat, qu'il soit écologiste, de droite ou de gauche, notable établi ou militant en quête de voix. Chaque législature nous a donné des "sympathisants". Deux ministres bretons actuels sont bien venus à plusieurs reprises défendre les militants du FLB-ARB en cours de Sureté de l'Etat !!! D'autres députés déposent des projets de loi ou votent dans leurs départements respectifs des subventions substantielles.

Une majorité des Bretons (et de Bretonnants) sincères s'y laisse régulièrement prendre.

Les votes à l'assemblée "nationale" française et la discipline du parti sur les sujets majeurs devraient depuis belle lurette leur avoir ouvert les yeux.

Y.P.

L'IMPOT REGIONAL.

Trop cher ou pas assez ?

Après s'être donné un délai de réflexion Yvon Bourges, président du Conseil Régional de Bretagne s'est finalement décidé à proposer une augmentation de la charte fiscale de 18,56% et non de 30% comme imaginé un moment, afin de diminuer le recours à l'emprunt. Celui-ci représentera néanmoins cette année 16,48% des ressources soit un montant de 400 millions de francs. Les autres ressources étant constituées de 18,56% de crédits d'état, de 13,62% de recettes diverses, de 17,96% de fiscalité indirecte et donc de 33,44% de fiscalité directe. C'est-à-dire d'impôts que les Bretons verseront directement au budget du Conseil Régional en 1993.

Cette augmentation de 18,56% par rapport à 1992 représentera un montant moyen de 290 F par Breton (des 4 départements de la région de programme), soit une augmentation de 45 F. C'en est trop pour Edouard Leclerc qui, dans une déclaration fracassante, s'en prend aux "conseillers régionaux qui volent et assassinent la Bretagne en lui imposant une augmentation démentielle de ses impôts". Il ajoute qu'il s'agit de "décisions de roitelets qui, comme le roi, veulent lever l'impôt. Et dire que ceux qui gouvernent à Rennes aspirent à le faire sur tout le pays !" Et de menacer de boycotter les conseillers régionaux candidats aux législatives qui voteront le budget tel qu'il est présenté par Yvon Bourges, avant d'indiquer qu'il va mener une campagne explicative auprès de la population afin d'établir une comparaison entre la hausse des impôts et celles des salaires, du chômage et du coût de la vie à Sacré Edouard. Toujours le mot pour rire, lui qui ne s'est pas privé de gifler une caissière dans un supermarché à son enseigne. Qu'il nous explique plutôt les grilles de salaire des employés(e)s de chez Leclerc !



Au-delà de ce coup médiatique bien relayé par les médias en mal de copie en ce début janvier, il n'est pas inutile de s'interroger sur le budget que va proposer Yvon Bourges aux Conseillers Régionaux réunis en session à partir du 25 janvier. Soulignons tout d'abord qu'il est surprenant de proposer une hausse de 18,56% en 1993 après avoir proposé une augmentation de 0% d'impôt régional en 1992, année électorale !

L'essentiel n'est pourtant pas là mais réside plutôt dans l'utilisation qu'on en fait. A qui servira le budget 1993 du Conseil Régional ? Réponse de Bourges : 44,33% à la formation, 18,48% aux opérations économiques, 16,60% à l'aménagement et aux transports, le reste serait consacré entre autre, au fonctionnement du Conseil, à la qualité de la vie et à la culture (1,31% !). C'est indéniablement là-dessus qu'il conviendra de juger les choix du Conseil et l'attitude de l'opposition en fonction des besoins réels de nos compatriotes et des priorités : le chômage et des conditions de vie tout d'abord, un développement économique pour toute la Bretagne, la défense du monde rural et la protection de l'environnement, la promotion de la langue et de la culture bretonnes. A nous d'être vigilants.

Y.G.

EMGANN ET L'IMPOT REGIONAL C'est Paris qui nous rackette !

Sans partager les choix politiques du conseil régional ni approuver en soi la hausse de l'impôt, Emgann rappelle toutefois que l'intégralité de cet impôt régional sera utilisée en Bretagne. Ce n'est pas ce que les Bretons paient à Rennes qui est trop élevé mais bien ce qu'ils paient à Paris. Les Leclerc et autres Kerdraon (P.S.) protestent-ils contre le racket exercé en Bretagne par le Ministère des finances, qui détourne l'argent des Bretons pour célébrer les fastes de la République et mener une politique de grands travaux de prestige à coups de milliards de francs à Paris ? Est-ce normal que le budget de la région soit inférieur à celui du département du Finistère ? Emgann milite pour que l'argent des Bretons reste en Bretagne afin qu'ils puissent en disposer en toute liberté.

EMGANN

LES SOCIALISTES ET LA CRISE DU LOGEMENT

Cet hiver, 400 000 personnes seront condamnées à coucher dehors. Deux millions de personnes vivent dans des logements insalubres. Ces faits sont indignes de notre époque, de notre société qui se doit d'assurer à toute personne un logement répondant aux normes de salubrité et de confort minima.

De l'autre côté, les banques françaises sont fragilisées par la crise de l'immobilier... de bureau. Crise qui sévit en région parisienne. Dans cette branche, de nombreux investisseurs n'arrivent plus à rembourser leurs prêts.

Autre fait notoire, le nombre de logements vacants s'accroît d'année en année. Comment expliquer ce paradoxe de l'accroissement de logements vacants et de l'augmentation des personnes sans abri ? La réponse est simple : par la politique du gouvernement socialiste.

Pour vaincre l'inflation, ou si vous préférez pour obtenir la paix sociale, Raymond Barre et Giscard d'Estaing accorderont des aides substantielles pour l'acquisition de l'habitation principale. Cette politique visait à changer la mentalité des français ; qu'ils passent d'une mentalité de locataires à une mentalité de propriétaires. D'ailleurs, dans les années 70, un homme politique de droite avait déclaré que l'autogestion était la propriété privée. Cette politique, conjuguée avec un taux d'inflation élevé fut une réussite et permit à certains de devenir aisément propriétaires de leur logement. Cette réussite fut tellement éclatante que certains économistes craignaient la marge de crédits pour le secteur des biens d'équipement.

Lorsque le P.S. arriva au pouvoir, sa première réaction pour combattre l'inflation fut le blocage des prix et salaires. Il bloqua donc les loyers. Il modifia les clauses du contrat de bail entre propriétaires et locataires par la loi Quilliot. Cette loi fut critiquée par la droite et notamment par le C.D.S. qui clamait, avec raison, que pour obtenir une baisse des loyers, il fallait plus agir sur l'offre des logements que sur le blocage des loyers. Petit à petit, les gouvernements desserrèrent ce blocage et accordèrent la liberté des loyers. Cette politique aboutit à la loi MÉHAGNERIE.

Les gouvernements "socialistes" qui se succédèrent ne rentrèrent pas en cause la politique économique et sociale de Jacques Chirac. Mieux, ils la continuèrent. La politique d'austérité continua de plus belle, entrecoupée à partir d'octobre 1987, d'une relance du crédit à la consommation (suite au krach boursier de ce mois).

4 début des années 80, pour mener la

politique d'austérité, les "socialistes" utilisent d'abord les instruments budgétaires. Bien vite, ils préfèrent utiliser les instruments monétaires. C'est ainsi que s'explique la politique du "Franc fort", politique chère au conservateur Bérégozov.

La suite logique de cette politique de rigueur, d'austérité à pour nom : "Chômage, perte du pouvoir d'achat, marginalisation, voire désocialisation complète des plus pauvres, des plus défavorisés". Certains n'ayant plus de quoi "survivre", il fallut créer en toute hâte le R.M.I. Le R.M.I. est défini comme un revenu minimum **physiologique**. En clair, éviter qu'une personne ne meure de faim. Voilà son premier objectif. Son deuxième objectif est de contourner le S.M.I.C., de voir ce dernier de toute sa substance, de sa raison d'être. Par la généralisation des C.E.S. (Contrat Emploi Solidarité) le gouvernement "socialiste" continue sa politique de lutte contre le S.M.I.C., accusé d'être le facteur de l'inflation. Le S.M.I.C. n'existant plus que sur le papier, tôt ou tard un gouvernement officialisera cette situation. C'est ce qui s'appelle accorder le droit au fait. Fanch Mitt se réjouit de l'arrivée de la droite au printemps prochain pour lui proposer ce programme.

Et les socialistes hurleront contre cette politique réactionnaire qu'ils ont eux-mêmes menée !!!

Commencée en 1971, sous Georges Pompidou, avec les "contrats de programme", les entreprises publiques et les établissements publics se doivent d'équilibrer leurs budgets. Peu importe les moyens dont ils se servent pour remplir leurs obligations !!! Cette politique conduit les riches à faire fi de la notion de service public. Pour les H.L.M., cette politique se traduit par le refus de toute clientèle non solvable ou qui ne présente pas des signes suffisants de stabilité dans son emploi. (On admirera au passage la contradiction entre la politique de précarité de l'emploi, de flexibilité et les exigences de stabilité dans l'emploi demandées par les H.L.M.). Cette politique conduit les H.L.M., les collectivités publiques à refouler vers le secteur privé les cas sociaux.

Lorsqu'un propriétaire accueille un ménage suivi par les organismes sociaux, il a de grandes chances d'être floué par ceux-ci, et notamment la C.A.F. (Caisse d'Allocations Familiales). Ainsi, la politique de la C.A.F. 29 consiste à temporer avec le propriétaire, de laisser s'accumuler les impayés. Plus tard, un accord avec l'échéancier est conclu, à condition que le locataire reste dans les lieux. Peu de temps après, elle trouve un autre logement

ou locataire et lui ordonne de quitter son ancien logement. Vis à vis du propriétaire, elle refuse de payer tout loyer arguant que le locataire n'est pas resté. Elle accomplit ses obligations avec la plus mauvaise foi possible. Par des subtilités juridiques, telle celle-ci décrite, l'Etat transfère ses charges sur la classe moyenne et après avoir mené une politique de prospérité des bons revenus, s'attaque aux couches moyennes. Actuellement, le patronat parle de remettre en cause le statut des cadres. C'est cette même population qui est visée. Après l'austérité pour les ouvriers et employés vient le tour des cadres moyens.

Pour protester contre cette politique, les propriétaires vont adopter diverses tactiques. La première est de laisser le logement vacant, de le laisser tomber en ruines. Au moins si le logement ne rapporte pas, il ne rapportera pas d'ennuis avec l'administration. Ainsi s'explique une grande partie du nombre de logements vacants.

La deuxième solution consiste à améliorer le logement. Le loyer demandé écartera tous les bas revenus.

Enfin une troisième solution, valable sous certaines conditions, est de transformer la maison en gîte rural. Ainsi, à Dineault, commune située près de Châteaumeil, à 8 kilomètres de la mer, les propriétaires louent les maisons aux touristes pendant 3, 4 mois. Cette location pendant une partie de l'année rapporte autant qu'un loyer annuel, et le propriétaire est sûr que l'occupant partira.

Ces trois attitudes des propriétaires s'expliquent par la perte totale de crédibilité de l'Etat et de l'administration socialiste. Récemment, le gouvernement a pris conscience de la situation de ce secteur. Le ministre du logement et de l'équipement a lancé une campagne publicitaire pour la construction de logements. Des avantages fiscaux sont accordés par le ministre de l'économie et des finances. Quelle sera l'attitude des "affaires sociales" ? On ne connaît pas encore sa position. Il faudra de toute façon beaucoup de temps aux socialistes pour retrouver une crédibilité quelconque. Un exemple parmi d'autres...

Hervé PERSON
Ouvrier agricole

P.S. : Une autre partie des logements vacants s'explique par la politique d'aménagement du territoire qui a conduit à la désertification de certaines régions et à l'entassement des populations dans d'autres, notamment la région parisienne.

LA BASSE-LOIRE SANS NUCLEAIRE Occupation au Carnet

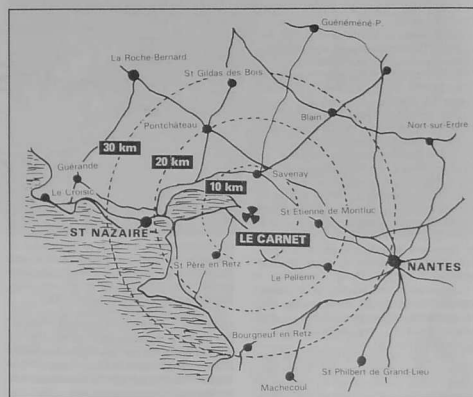
La déclaration d'utilité publique de la centrale électro-nucléaire du Carnet, à 3 km de Palmbeuf et à une dizaine à vol d'oiseau de St-Nazaire arrive à échéance le 22 mars prochain, c'est-à-dire le lendemain du premier tour des élections législatives.

L'association Basse-Loire sans nucléaire organise un compte à rebours avec occupation du site et différentes animations jusqu'à cette date fatidique.

Moins de trois mois nous séparant de l'échéance de la déclaration d'utilité publique de la centrale électro-nucléaire du Carnet. Le 22 mars 1993, cette déclaration sera CADUQUE, au terme de ses cinq années d'existence. A moins que d'ici là le premier ministre n'ait le courage de prendre un décret de renouvellement de cette DUP, rappelant ainsi la responsabilité des socialistes dans le choix de ce site dès 1981.

Le 22 mars, quelle coïncidence et quelle retrouvailles, chers amis qui nous promettez avant 1981, "pas de nouvelles centrales" avec un grand débat "national".

Débat que nous n'avons jamais eu !! Alors, échéance ou déchéance, caducité ou caducité ? A votre choix.



Calendrier de l'occupation du site.

24 janvier, groupe écologique de St-Nazaire, randonnée, chanteurs d'opérettes, Paul Burban, conteur Briéron.

31 janvier, randonnée en bord de Loire, et du canal, débat sur l'habitat et la santé, chanteurs et musiciens de Rezé les Nantes.

7 février, exposition et débat sur l'estuaire de la Loire avec Raymond Leduc de l'association de défense de la Loire, chansons avec le groupe de Saint-Brevin Contre Utopie.

14 février, la SEPNB organise une sortie ornithologique sur les bords de la Loire, exposition sur le Pérou avec les amis de Maras, comité de Pornic. Chanteurs et musiciens locaux.

21 février, débat sur les économies d'énergie avec Fanch Loothen du Petit Auverné (Chateaubriand), table ronde sur les réalisations solaires.

Animation musicale.

28 février, débat sur l'économie distri-

butrice avec Ernest Barrau.

Débat sur le tourisme et l'hébergement rural, promenades en caleches avec Paul Lépine. Musique avec Nenes et son accordéon.

7 mars, débat avec Bernard Tourbat sur les problèmes liés aux lignes à haute tension, sur la santé, l'environnement. Chants et musiciens régionaux.

14 mars, labour symbolique de champs, fest deiz avec Alain Pennec, chanteurs du pays de Vitré et du pays nantais, des conteurs, le cercle breton de Nantes avec la participation de Dastum 44.

21 mars, club nautique Loire et Sèvre de Tréfontaine (port de Rezé), musique et chant de Bretagne Vendée.

Le 31 décembre dernier l'association Basse-Loire sans Nucléaire avait organisé un couscous réveillon avec la participation de musiciens locaux dans les anciennes écuries qui ont été aména-

gées par l'association de la ferme de M. et Mme Hamon Edouard et Thérèse, ferme située à l'emplacement du cœur de la centrale...

Une cinquantaine de réchauffés avaient bravé les -4° extérieurs pour venir s'amuser. A minuit, échange de vœux antinucléaires et musique jusqu'à trois heures du matin !

Rendez-vous au Carnet bientôt ! Pour tous renseignements, contacter J.B. Champain au 40.04.55.14., Philippe Bonnet au 40.53.06.83.

Philippe Bonnet, membre du bureau de Basse Loire sans Nucléaire

Association Basse Loire sans Nucléaire, le Petit Cormier, 44320 St-Viaud.



DEVIATION DE CAUREL. Non au gaspillage et aux massacres !

Depuis le 13 novembre, le financement européen est retiré du projet 4 voies D.D.E. à Caurel.

Malgré cela, le 30 novembre, les services de l'Équipement ont commencé le déboussement sur le tracé projeté.

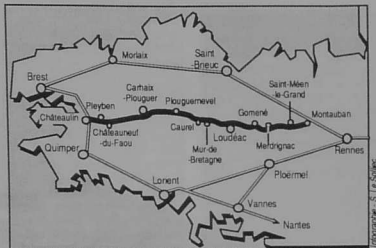
Le 17 décembre, l'Association nationale SOS GASPILLAGE attribuée à Monsieur Lannuzel, Directeur départemental de l'Équipement des Côtes d'Armor, la "betterave" du gaspillage 1992 (2^e prix national), pour avoir "préconisé et mis au point le tracé le plus onéreux, et volontairement implanté dans une parcelle rocheuse, pour la 4 voies, au droit de Caurel".

Gaspiillage estimé à plus de 40 MF, sans compter le coût des destructions engendrées par ce tracé, par rapport à la proposition des Associations écologistes de Bretagne, loin du village, 30% moins coûteuse, valorisante et sans destructions.

L'amputation des crédits, et la distinction de Monsieur Lannuzel, condamnent les partisans des destructions et du gaspillage financier, provoqués par le tracé extravagant de la D.D.E.

D'une part, les crédits européens sont accordés pour développer le Centre Bretagne, et non pas destinés à éventrer les rochers, détruire les sources, des habitations, le site et le paysage de Caurel.

D'autre part, il est temps que les ingénieurs de la D.D.E. cessent de jongler avec les fonds publics : c'est-à-dire l'argent du contribuable. Ils ne doivent plus être les seuls pour décider, imposer, sans concertation ni étude d'ensemble, le "sauvonnage", au plus coûteux, de la 4 voies centre-Bretagne.



Les travaux commencés à Caurel, avec un budget réduit du tiers, et sans avoir la maîtrise des terres, ne démontrent-ils pas la volonté de la D.D.E., de rendre son projet irréversible, et de mettre les Elus responsables devant le fait accompli ? ...

Aujourd'hui, il n'existe plus aucun prétexte pour condamner le bourg de Caurel, par un tracé aussi coûteux qu'injustifié, et qui, de l'avis même des ingénieurs de la D.D.E., n'a scandalement jamais été étudié dans le cadre de la 4 voies centre-Bretagne !!! ...

Or, la circulaire ministérielle N° 92-71 du 15.12.1992, précise bien que : "lorsque le projet, constitue un maillon d'une liaison plus importante, le débat portera sur l'ensemble de l'itinéraire".

Ce que nous réclamons depuis 1988 !! ...

A part une volonté troublante de massacre écologique, et de dilapidation de

fonds publics, il n'y a plus de raisons, sur la base d'études complètes et vérifiées, pour ne pas déterminer enfin, le meilleur tracé de la 4 voies directe, entre Gouarec et Mûr de Bretagne.

Le 30 décembre 1992
Pour le Comité de Défense du Site de
Guerlédan
Gilles MAZOT

N.B. : D'une manière générale, il est temps que les responsables des gabegies financières soient débusqués et sanctionnés, les tricheurs empêchés d'agir, d'être moins nuisibles, et très vite la Nation et la Démocratie y gagnent.

Nous espérons que l'application de la circulaire de Monsieur J.L. Bianco, Ministre de l'Équipement apportera des solutions.

EAU POLLUEE :

Ne payons plus la facture.

Ces dernières semaines, l'eau sortant de notre robinet, affiche dans la plupart des cas, un taux de nitrate supérieur à 50 mg/l, norme maximale admissible.

Si les causes profondes de cette situation sont connues (cherche-t-on vraiment à les résoudre ?), agriculture intensive et concentrationnaire, non respect et non contrôle des plans d'épandage, absence d'une véritable politique de protection de l'eau... il n'en reste pas moins de la responsabilité des syndicats des eaux et des sociétés concessionnaires d'approvisionnement en eau potable les consommateurs.

Eau potable qui pour nous Bretons, est déjà la plus chère de tout l'hexagone (jusqu'à 85% plus chère que la moyenne).

En conséquence, EMGANN considérant la distribution d'eau polluée comme une rupture de contrat vis à vis des usagers, envisage le lancement d'une campagne pour le non-paiement de l'eau impropre à la consommation.

EMGANN
BRO DREGER - ST BRIEG

L'autodétermination, l'Europe et la Gauche.

Il est difficile de trouver un concept qui soit considéré à l'unanimité d'une manière progressiste, démocratique et juste dans le droit international comme l'est le droit à l'Autodétermination. Ce droit, en plus d'être un des premiers droits de l'homme, a une reconnaissance sociale importante par son incidence collective. Cependant beaucoup d'obstacles apparaissent à l'heure de son application et si celle de la "droite" peut s'expliquer dans sa démarche régressive, celle de la "gauche" est plus inquiétante. Celle-ci doit certainement rompre l'étroitesse de certains cadres d'analyse et de résolution.

Il y a une foule d'exemples mais l'actualité nous amène les images de la réunification allemande, de la dislocation du bloc socialiste, des volontés de séparation fermement maîtrisées, des affrontements guerriers entre les républiques qui constituaient un même Etat... Il y a une réalité tangible : le principe de l'immovibilité des frontières et de la "non mise en cause" des Etats existants tombe avec fracas et cela en Europe même.

Il est indéniable que de nouveaux Etats sont nés en Europe, soit grâce à une poussée populaire soit en conséquence de processus électoraux dans lesquels l'indépendance constituait le thème central de la campagne. Ceci indique, sans aucun doute, que leur légitimité est indiscutable.

A propos de cette réalité, nous trouvons deux approches différenciées dans la gauche : l'une, de rejet et de méfiance envers ces processus d'indépendance, et l'autre, de défense de la légitimité de la décision populaire comme instrument pour créer un Etat propre, c'est-à-dire, de défense de l'exercice du droit d'autodétermination applicable à tous les niveaux et pour tous les peuples. Avec une certaine gêne, la droite peut arriver à reconnaître certaines indépendances quand cela suppose la fin d'Etats "communistes". Cependant elle est opposée à l'exercice de l'autodétermination dans "l'Occident capitaliste".

Il est nécessaire d'admettre sans réserve le droit des peuples à se constituer un cadre propre, selon leurs intérêts. Ce principe universel est cepen-



dant méprisé par les gouvernements "représentant" des peuples qui, un jour, ont conquis la souveraineté sous la forme d'Etat indépendant, maintenu leur oppression sur d'autres peuples ou prétendant imposer leur pouvoir au reste du Monde en vertu de leur développement économique exploiteur et égoïste. Par conséquent de tels gouvernements nous font savoir régulièrement leur opposition à la création de nouveaux Etats, étant donné que eux-mêmes sont le fruit des conquêtes de régimes monarchiques semi-féodaux, ou de systèmes économiques sociaux capitalistes, ou de la répartition entre les vainqueurs de la première guerre mondiale...

Un autre aspect de la question apparaît dans la volonté de développer un régime socio-économique et politique socialiste et l'obsession de "l'Occident libre" pour le détruire et imposer le régime capitaliste dans ce cadre. Ce n'est pas par hasard que l'on utilise le mot "désagrégation" à propos de l'URSS, la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie, au lieu de parler de droit à la souveraineté, à l'autodétermination, à l'indépendance des peuples, à créer un Etat propre. Ainsi les gouvernements français et espagnol ont été réticents à reconnaître les nouveaux Etats. Leur défense a outrance de l'unité de l'Etat, leurs problèmes nationaux respectifs qui en sont à l'origine, le leur interdisait. A la fin, cependant, ils ont été obligés de reconnaître les nouveaux Peuples Souverains parce que la Communauté européenne elle-même n'a pas une position commu-

nant méprisé par les gouvernements "représentant" des peuples qui, un jour, ont conquis la souveraineté sous la forme d'Etat indépendant, maintenu leur oppression sur d'autres peuples ou prétendant imposer leur pouvoir au reste du Monde en vertu de leur développement économique exploiteur et égoïste. Par conséquent de tels gouvernements nous font savoir régulièrement leur opposition à la création de nouveaux Etats, étant donné que eux-mêmes sont le fruit des conquêtes de régimes monarchiques semi-féodaux, ou de systèmes économiques sociaux capitalistes, ou de la répartition entre les vainqueurs de la première guerre mondiale...

Et nous y avons vu d'importantes distinctions et contradictions entre les Etats. En raison de son actualité, le cas balkanique en est l'exemple dramatique. On y est en train de régler l'espace économique que prétendent contrôler les pays riches - concrètement l'Allemagne et les USA -. Le premier cherche à s'assurer un espace propre, en marge de celui de la Communauté européenne, depuis la Baltique jusqu'au Balkans (Slovénie et Croatie), pendant que les USA veulent garder sous leur contrôle une Serbie forte qui leur assure un flanc dans l'Europe non communautaire. C'est ainsi que l'on peut expliquer les échecs, tant de la Communauté européenne que de l'ONU et de ses résolutions, à contribuer à des solutions efficaces et justes.

C'est l'hypocrisie avec laquelle on aborde des prétendues solutions économico-diplomatiques qui cache le désir d'affaiblissement de ces nouveaux Etats pour obtenir un fruit mûr pour son exploitation économique.

S'il y a certainement des intérêts impérialistes qui peuvent inciter à la création d'un Etat ou à sa dispanction, il est certain que dans ce cas-ci, c'est la force des événements qui a modifié leur position, événements organisés par des décisions populaires devant des problèmes non résolus. La gauche n'a pas toujours vu clairement comment construire le socialisme, elle s'est trompée dans le développement pratique de la théorie et elle est tombée dans l'erreur économiciste comme référence

unique pour résoudre les problèmes, de telle sorte que tout ce qui était en marge d'une certaine théorie était en marge du Socialisme. Faisant abus de l'idée d'universalité, on a ramené aux formes ce qui est patrimoine de fond, à tel point que les problèmes n'ont pas de solution, mais on en crée d'autres : c'est l'exemple du problème des nationalités en général et de ce qui arrive dans les pays de l'Est.

La "nostalgie" gauchiste a fait commettre de graves erreurs en ce sens, en interdisant - par dogmatisme - l'usage d'autres sciences d'analyse de la réalité. Ainsi naît la peur des décisions populaires, c'est-à-dire, devant la démocratie directe et participative de la "masse" qui suppose capacité (connaissance) pour gouverner (décider et exécuter) en liberté.

L'immobilisme conduit à élever à la catégorie absolue ce qui est seulement une partie de la réalité changeante. Car, soutenir que la Révolution et la construction socialiste peuvent avoir lieu seulement dans le cadre des Etats actuellement constitués (alors que nous en connaissons le procédé et l'origine) et soutenir que l'émancipation de la classe ouvrière peut avoir lieu dans ce cadre seulement, c'est soutenir une erreur dont nous voyons aujourd'hui les conséquences aberrantes. Il y a des positions qui, à partir de cet immobilisme, nous poussent à rejeter l'exercice du droit à l'autodétermination parce que son résultat peut bénéficier à la droite ; d'autres nous démontrent la nécessité d'y mettre des limites pour éviter la rupture de l'Etat ex-socialiste. Même certains utilisent l'argument de la droite qui signale la non-viabilité des nouveaux Etats à pouvoir vivre séparément.

Nous observons les conséquences réelles de ces attitudes dans le développement des nouvelles situations. L'indépendance des pays baltes provoqua l'usage de la force par l'ex-URSS. La création de nouveaux Etats (dont la majorité a pris part volontairement à la Communauté européenne) a suscité des tensions où parlent les armes comme dans le cas de la Moldavie et de la zone de Dniester. De même dans les républiques du Caucase, entre Arméniens et Azeris, sans oublier le spectacle honteux des autorités de Géorgie qui ont revendiqué pour eux la souveraineté mais qui la nient aux autres (non sans réprimer par les armes les décisions populaires de Ossié et Abkhazie) pour éviter leur séparation de l'Etat géorgien.

Le cas des Balkans est plus accablant. Cela commence avec l'intervention armée contre la Slovénie, une fois son indépendance proclamée, justement parce qu'elle est la plus riche et la plus développée des anciennes républiques. Au moment où la Croatie déclare son indépendance, le gouvernement et l'armée fédérale ont agi contre la décision populaire sous prétexte de protéger la minorité serbe qui ne voulait pas de séparation. Aujourd'hui, la fédération Serbo-Monténégrine contrôle les zones les plus riches de Croatie et nous présente un spectacle brutal et dantesque en Bosnie-Herzégovine, avec le même argument.

A ce panorama désolant on peut opposer l'attitude des dirigeants des Républiques de Slovaquie et de Bohême-Moravie après les élections, où la décision populaire adoptée en Slovaquie pour une fédération de minimums ou indépendance est respectée et se développe de manière totalement pacifique, ce qui aboutira, au début de l'année, à la création de deux nouveaux Etats indépendants.

Tirons-en deux leçons :

Une, la formation d'un Etat doit être une décision populaire respectée au grand jour. Deux, les mécanismes démocratiques et nécessaires en sont l'accord et la négociation.

Le droit et l'exercice de l'autodétermination sont les clés qui ouvrent le passage à la liberté et donc à la Paix. Ceci ne peut être mis sous conditions. C'est en ce point que la gauche doit conquérir son hégémonie mais sans esquiver l'engagement démocratique de l'autodétermination sous prétexte de concept et l'engagement au dialogue que cela implique. Si, aujourd'hui, dans quelques pays indépendants, l'Autodétermination est portée par des formations politiques de droite, cela est dû fondamentalement à l'abandon de la gauche traditionnelle qui, portée par son dogmatisme, n'a pas été capable de lutter pour ce droit en réduisant à un point de programme politique qui n'était pas à développer. La Slovaquie est précisément le contrepoint de cette démarche et son indépendance en 1993 sera doublement méritoire.

Euskadi Información nº 79

"GARE AUX REQUINS"

En République d'Irlande, le "oui" pour la ratification du traité de Maastricht l'emporte à 60% (1). Le gouvernement irlandais se félicite.

Tout le monde devrait être content, alors pourquoi M. Gallagher, Ministre irlandais de la pêche, vient-il en Bretagne au mois d'août nous expliquer que l'Irlande possède 21% des eaux communautaires mais n'a que des TAC (Totaux de Captures Admissibles), que la commission européenne lui demande cependant de réduire sa flotte de 18%. Bien sûr tout cela est parfaitement injuste pour un pays qui faisait des efforts de modernisation de sa pêche, mais qui a dit que l'Europe se mettait en place pour plus de justice ? Ou du moins, qui peut le croire ?

En 2002, la totalité des eaux européennes devraient être mises en commun. Mais M. Gallagher ne l'entend pas de cette oreille, il veut une zone protégée d'au moins 12 milles autour de son pays très convoité par les pêcheurs de toute l'Europe. "Car, dit-il, sans protection de la pêche, il n'y aurait plus d'Irlande". Mais qui a dit que l'Europe se renforçait pour faire en sorte qu'Irlande continue d'exister ?

La population irlandaise représente entre 1 et 2% de la C.E. ; son potentiel économique est encore plus bas. Néan-

moins, avec de tels outils à sa disposition, nous souhaitons à M. Gallagher de parvenir à faire fléchir la commission européenne ! Mais tout de même, peut-on raisonnablement se réjouir de voir son pays renforcer l'Europe des riches en ratifiant le traité de Maastricht et devoir dans le même temps lutter contre les décisions de cette Europe pour permettre à ce même pays de vivre ?

La solution préconisée par Denez L'Hostis (directeur de l'O.P.O.B.) - la création d'un front commun des pêches bretonnes, irlandaises et cornouaillaises - n'est-elle pas plus réaliste qu'une lutte en avant dans une Europe, incontrôlable par ces petits peuples aux intérêts tellement divergents de ceux des grands états fortement industrialisés.

Dans toutes les mers du monde, les gros poissons mangent les petits ; les eaux européennes sont peuplées de requins, et peut-être vaudrait-il mieux grossir avant de prétendre partager le même bain.

D.R.

(1) Il s'agit de 59% des suffrages exprimés, soit de la population. Idem en Bretagne où 40% de la population s'est prononcée pour la ratification du traité de Maastricht.

STOURM AR BREZHONEG réfute les arguments de Bérégovoy.

Monsieur Pierre Bérégovoy, Premier Ministre du Gouvernement Français, a répondu aux courriers de différents élus de Bretagne, et notamment à Jean-Yves Le Drian, maire de Lorient, dans une lettre qui permet au moins de clarifier la position de la France par rapport à l'octroi d'un statut pour les langues dites régionales ou minoritaires.

Cette position négative par rapport aux droits des minorités linguistiques n'est que la continuation de la politique d'uniformisation linguistique menée par la France depuis des siècles, et illustrée notamment, au niveau des textes ou déclarations internationales, par le refus de la France de ratifier l'article de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948) relatif à la liberté du choix de l'enseignement des enfants (et donc du choix de langue), ainsi que la réserve émise en ce qui concerne l'article 26 du Pacte international relatif aux Droits Civils et Politiques (ONU, 1976), article concernant le traitement des minorités linguistiques et culturelles.

Dans la première partie de sa lettre Monsieur Pierre Bérégovoy tente de dresser un bilan favorable de la politique de son gouvernement en ce qui concerne le "développement des langues régionales ou minoritaires". Or s'il est reconnu officiellement la possibilité d'avoir un enseignement de langue régionale de deux heures par semaine en école primaire, il n'est nullement prévu l'application d'une telle possibilité, car aucune formation des maîtres ne s'y rattache, aucun matériel pédagogique n'y est prévu, et aucune consultation n'a été effectuée auprès des familles par les services de l'Education Nationale. Actuellement plus de 98% des enfants scolarisés en Bretagne n'ont aucun accès à la langue bretonne à travers l'enseignement.

Les écoles DIWAN, qui au passage se font appeler "écoles privées", ce qui devrait éclairer les animateurs de DIWAN quant à leur statut qui ne leur avait jamais encore été défini, ne bénéficient nullement d'une "mise à disposition d'une dizaine d'instituteurs" de l'éducation nationale. Si l'E.N. participe bien aux salaires des instituteurs DIWAN, ceux-ci sont formés par DIWAN et ne sont point



reconnus par l'éducation "nationale" en tant qu'instituteurs d'écoles en langue bretonne.

Quant à l'enseignement supérieur en langue bretonne, le Premier Ministre omet de rappeler que l'obtention de la licence et celle du CAPES de breton furent conquises de haute lutte contre le gouvernement français, et que le nombre de postes ouverts au CAPES de breton (ne portant d'ailleurs pas uniquement sur le breton) varie entre 1 et 4, ce qui est notablement insuffisant pour répondre aux demandes et aux besoins.

Quant aux médias, nous avons assisté dernièrement à une réduction des horaires de diffusion d'émissions en langue bretonne sur France 3, diffusion qui n'est réservée qu'à environ un tiers de la Bretagne pendant la semaine. Nous assistons donc, non pas à des avancées en ce domaine mais bien à des reculs.

En ce qui concerne la Charte Européenne des Langues Régionales ou Minoritaires, nous pouvons souçonner à quoi va servir le "temps de réflexion" qu'elle s'accorde avant de "signer elle-même, éventuellement". Il s'agit de gagner du temps et de transmettre le problème à la prochaine législature, et donc au prochain gouvernement qui saura peut-être, lui, comment faire oublier ce texte.

Or la Charte, adoptée dès le premier jour d'ouverture à signature par 11 états membres du Conseil de l'Europe, a été élaborée à partir d'un projet adopté par l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe en 1988. Les principes y

étaient déjà établis et quatre ans auraient dû suffire au gouvernement français pour en étudier les applications. Si du moins le gouvernement français avait été de bonne foi en la matière. Ce qui ne semble pas être le cas.

En effet, Monsieur Bérégovoy invoque d'un côté des problèmes juridiques, et de l'autre des problèmes liés aux conséquences financières des mesures à prendre. Le premier texte invoqué est la fameuse ordonnance d'août 1939, dite de Villers-Cotteret, ordonnance royale qu'il semble farfelu d'intégrer dans le cadre d'une législation républicaine. Cette ordonnance, destinée à contraindre l'usage du latin dans les actes publics, ne s'appliquait d'ailleurs pas à la Bretagne, en vertu du Traité d'Union de 1532, à peine plus ancien, et à qui l'état français a toujours nié quelque valeur juridique.

L'invoque du Code du Travail en ce qui concerne les contrats devant être rédigés en français est du même type : celle loi vise à empêcher l'usage notamment de l'anglais dans les actes régissant les relations de travail. D'ailleurs Monsieur Bérégovoy semble assimiler le breton à une langue étrangère, et ce point nous semble d'une extrême importance quant à la définition d'un cadre juridique pour la langue bretonne :

- est-elle une langue étrangère, et les Bretons donc des étrangers ?
 - ou est-elle une langue française ?
 - ou n'existe-t-elle pas ?
- Il existe en tout cas un principe en matière de législation qui est que ce qui a été fixé par une loi peut-être fixé dif-

fèrement par une autre loi. Et le Code du Travail ne déroge nullement à ce principe.

Quant à invoquer les coûts supplémentaires entraînés par l'adoption de la Charte Européenne cet argument nous paraît une fois encore relever de la mauvaise foi. En effet le rôle des pouvoirs publics est d'administrer l'Etat dans l'intérêt de la population et de garantir les droits des citoyens. Cette administration et ces garanties entraînent des dépenses qui sont supportées par l'impôt. Il est donc normal que l'impôt des Bretons serve aussi à garantir les droits des Bretons, notamment à leur langue, et il est tout à fait inconvenant de leur reprocher de coûter cher.

Toutes ces raisons ne peuvent donc que faire douter les Bretons de la bonne foi du gouvernement et de l'état français en la matière. La permanence depuis des siècles d'une véritable politique de génocide linguistique entretenue à l'encontre des Bretons et autres nations minoritaires ne peut que se voir renforcée par les manœuvres dilatoires du gouvernement de Monsieur Bérégovoy en ce qui concerne l'adhésion de la France à la Charte Européenne des Langues Régionales ou Minoritaires.

Monsieur Bérégovoy veut nous assurer de la volonté du gouvernement d'assurer la promotion des langues régionales ou minoritaires. Cette volonté peut être mesurée par l'application du décret du 23 septembre 1985, instituant un Conseil National des langues et cultures régionales. Selon ce décret ce Conseil doit se réunir "au moins deux fois par an", alors qu'il n'a été réuni que trois fois en sept ans. Le mépris dans lequel est entretenue la langue bretonne et les droits linguistiques des Bretons est hélas la seule permanence que l'on peut observer de la part de l'état français. Cette constance est la seule raison du refus du gouvernement de Monsieur Bérégovoy de signer la Charte Européenne : la légèreté de ses arguments le prouve amplement.

Il nous appartient, STOURM AR BREZHONEG, de dénoncer à cet égard l'apathie des élus bretons, dont l'action n'a jamais été au-delà de la rédaction d'une lettre au chef du gouvernement à propos de la non-signature de la Charte. Nous attendons encore que les hommes politiques bretons fassent preuve de courage et défendent les droits de leurs compatriotes.

STOURM AR BREZHONEG
B.P. 15 - 29408 AR RELEG-KERHUON

Monsieur le Maire et Cher Ami,

Vous avez appelé mon attention sur la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l'Europe qui a été adoptée le 26 juin dernier par les délégués des ministres et qui a été ouverte à la signature des Etats-membres le 5 novembre 1992. Vous souhaitez en effet connaître la position de la France à l'égard de ce texte.

Je voudrais vous rappeler à cet égard que le Gouvernement français, depuis plusieurs années déjà, s'est préoccupé du développement de l'emploi des langues régionales ou minoritaires. Il en est ainsi tout particulièrement en matière d'éducation : au niveau de l'enseignement primaire est reconnue officiellement la possibilité d'avoir, 2 heures par semaine, un enseignement de langues régionales dans les écoles publiques. Par ailleurs, l'éducation nationale soutient, par la mise à disposition d'une dizaine d'instituteurs, la principale école privée bretonne où l'enseignement se fait pour l'essentiel en breton. Des exemples analogues peuvent être donnés à propos du basque, du catalan ou de l'occitan puisqu'une sensibilisation à celui-ci est faite dans 600 classes du Tarn. Il existe aussi dans l'Académie d'Aix Marseille des cours de provençal en école primaire.

Dans la même Académie, dans bon nombre de lycées et collège, existe la possibilité d'une option de provençal.

Au niveau de l'enseignement supérieur, je rappellerai l'existence de chaires de breton, de catalan, de corse et de basque, la mise en place de CAPES de breton, de basque et de corse, ainsi que la création depuis 1991 d'un Deug de lettres modernes, mention occitan, à l'Université de Pau.

Les médias fournissent également un effort important en ce domaine : la chaîne France 3 et de nombreuses radios locales diffusent des émissions en langues régionales.

S'agissant maintenant de la Charte du Conseil de l'Europe, il faut dissiper les malentendus : la France ne s'oppose pas à l'ouverture de la signature de cette convention. Au demeurant, nombre de dispositions de ce texte sont d'ores et déjà applicables ou appliquées dans notre pays. Elle a simplement indiqué à ce stade qu'elle souhaitait se donner le temps de la réflexion avant de signer elle-même, éventuellement.

Pourquoi ce délai ? La Charte Européenne n'est pas seulement un texte qui énonce des principes généraux : elle prévoit un certain nombre d'engagements contraignants et détaillés puisque son article 2 exige en particulier que les Etats signataires s'engagent à appliquer un minimum de 35 dispositions de ce texte. Or un tel engagement pose deux catégories de problèmes :

- des problèmes juridiques,
- des problèmes liés aux conséquences financières des mesures à prendre.

Sur le premier point, la Charte contient en effet des dispositions qui soulèvent des difficultés par rapport à notre législation pour ce qui concerne l'emploi des langues régionales dans les services publics et dans la vie économique et sociale. Ainsi l'emploi des langues régionales dans les organes juridictionnels serait en opposition avec le principe de l'utilisation de la langue française par les juridictions (ordonnance d'août 1539 dite de Villers-Cotterêt). Autre exemple : les dispositions de la Charte relatives à l'emploi de langues régionales dans les contrats de travail sont en désaccord avec le Code du Travail qui exclut même l'emploi d'un terme étranger.

En ce qui concerne les aspects financiers, de tels engagements supposent de la part des services publics des réaménagements qui risquent d'entraîner une augmentation du coût des prestations publiques et de rendre celles-ci moins accessibles alors même qu'un des objectifs de la Charte est de faciliter l'accès de tous à ces services. Ainsi, par exemple, la Charte propose que les Etats s'engagent à rendre accessibles dans les langues régionales les textes législatifs les plus importants ; le risque est alors d'accroître les délais et d'alourdir les coûts.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement français, comme d'autres Etats-membres du Conseil de l'Europe, a souhaité un délai de réflexion. Il entend le mettre à profit en demandant à l'ensemble des administrations concernées de procéder à un examen détaillé des dispositions de la Charte afin de voir, pour chacune d'entre elles, si nous pouvons les mettre en œuvre ou non et d'établir un bilan complet des dispositions qui sont acceptables et de celles qui sont actuellement incompatibles avec nos règles en vigueur. Cet examen est en cours. Et c'est à la lumière des résultats de ce travail que le Gouvernement se déterminera. Soyez assuré qu'il le fera en gardant à l'esprit en permanence sa volonté d'assurer la promotion des langues régionales ou minoritaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire et Cher Ami, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pierre BEREGOVYOY

CHARTRE EUROPEENNE DES LANGUES Création d'un comité breton à Pondi

Le comité des ministres du Conseil de l'Europe a créé en juin 1992 une charte des langues "régionales ou minoritaires". Lors de la création de cette charte-convention 22 des 27 états membres du Conseil de l'Europe (à ne pas confondre avec les 12 états membres de la Communauté Economique Européenne) ont voté pour son adoption (y compris les nouveaux venus d'Europe centrale : Pologne, Hongrie, RFTS et Bulgarie), quatre se sont abstenus : Turquie, Chypre, Royaume Uni et France, un état-membre a voté contre : la Grèce.

Il est à noter que l'attitude française a évolué depuis juin dernier. Après un refus du texte pour des raisons fallacieuses d'ordre juridique ou financier le gouvernement faisait savoir qu'il s'accordait un temps de réflexion afin d'examiner dans le détail ce qui est "acceptable ou non" dans ce texte aux yeux de la France.

Les diverses pressions et sollicitations d'élus, d'associations et de personnalités y sont sans doute pour quelque chose.

En Bretagne, nombreux sont ceux qui ont déjà critiqué l'attitude de Paris et exigé que le gouvernement français ratifie ce texte de portée historique dans la mesure où c'est la première fois qu'une organisation internationale adopte un texte sur les langues non-officielles dans le cadre des Etats actuels.

Il faut remarquer que la ratification par la France de cette Charte Européenne devra par la suite être soumise au Parlement. Cela ne constituerait qu'un premier succès dans la mesure où chacun des états signataires a toute latitude quant au choix des 35 articles à adopter parmi les nombreux articles de cette charte. Ce qui en fait une charte à "géométrie variable" qui pourrait aller du strict minimum dans un état à un statut de langues officielles dans un autre selon le bon vouloir des gouvernements en place.

C'est pour franchir au plus vite la première étape (la ratification de la

charte) qu'un Comité Breton vient d'être constitué à Pondi (Pontivy) le samedi 16 janvier. Le "Comité Breton pour la Charte Européenne/Emglev evit ar Brezhoneg" s'est donné comme secrétaire et porte-parole François Louis de Pondi. Un bureau de plusieurs membres a également été désigné pour les diverses tâches de secrétariat, coordination, recherche de fonds, relations avec la presse.

Le lundi 25 janvier des représentants des comités de chacun des Peuples de l'Hexagone donneront une conférence de presse à Paris sous la présidence de Max Simeoni, afin de faire connaître les actions à mener jusqu'aux élections législatives.

D'ores et déjà le Comité Breton lance un appel à la constitution de comités locaux dans toute la Bretagne. Pour en savoir plus sur les comités en cours de lancement à Pontivy, Auray, Lorient, Paimpol, Brest, Rennes, Nantes, Kemperle, Vannes, Kemper, Gwengamp, prendre contact avec François Louis, 29 rue de la Paix, 56310 Pontivy, tél. 97.25.46.21.

KINNIGOU LABOUR GANT DIWAN

- Ur c'helenner war ar Saozneg (leun amzar) evit ur erlec'hian e miz mae ha miz mezheven 1993 (Releg-Kerhuon)

Emañ DIWAN o klask evit Distro-skol Gwengolo 1993 :

- Danvez skolarieñ evit stummadur war ar vicher : stummadur dich'aozet. Divizoù degemer : Bak + 2, gouzout mat ar brezhoneg.

- Evit Skolaj DIWAN Roparz Hemon (Releg-Kerhuon) : ur c'helenner war ar Saozneg, ur c'helenner war ar Galleg, ur c'helenner war Skiantoù an Natur, ur c'helenner war an Tresan (6 kentele). Evit an holl bostoù ret eo gouzout brezhoneg.

Kas CV ha lizher en em ginnig da : z/DIWAN - BP 22 - 29870 LANILIZ.

STAGE INTENSIF DE LANGUE BRETONNE

TOUS NIVEAUX + Spécial Bac
Samedi 6 février-Dimanche 7 février 1993

Le centre Skol an Emsav de Rennes (enseignement de breton pour adultes) organise début février un stage intensif de breton. 14 heures de cours réparties du samedi 14 h au dimanche 18 h au centre culturel Per Roy, Ti Kendalc'h à Saint Vincent sur Oust (près de Redon).

Ce stage est ouvert aux adultes tous niveaux : débutants au niveau Licence de Breton. Il est proposé aux stagiaires 5 cours différents pris en charge par deux professeurs par groupe. Ces cours sont dispensés par des professeurs licenciés en breton. Un cours spécial "Bac" sera mis en place pour les lycéens préparant le bac de breton.

Les frais de cours (14 h le week-end) et l'hébergement complet (2 repas, nuit et petit déjeuner) sont de 420 F par stagiaire. Tarif dégressif pour les lycéens, étudiants, et chômeurs (300 F).

Pour tout renseignement complémentaire, téléphoner au 99.38.75.83. ou écrire au bureau de Skol an Emsav, 8 rue Hoche, 35000 Roazhon.

STOURM AR BREZHONEG

Manifestation à Saint-Brieuc le samedi 30 janvier 1993 à 15 h, place du Champ de Mars

Depuis deux ans déjà STOURM AR BREZHONEG a entamé une campagne pour obtenir la création d'une chaîne de télévision en langue bretonne.

La langue bretonne, langue nationale des bretons, ne pourra en effet se maintenir dans notre monde moderne sans avoir accès aux médias. Or cet accès dépend principalement de la volonté politique et de l'Etat français et des élus bretons.

La politique de l'Etat français est depuis longtemps affichée en ce qui concerne la langue bretonne et l'accès aux médias illustré par les pratiques de France 3 Bretagne et Pays de Loire, ainsi que des radios locales de Radio-France.

réduction des horaires hebdomadaires de Chadenn ar Vro, seule émission en langue bretonne diffusée sur toute la Bretagne (45 mn au lieu de 1 h précédemment);

précarité de cette même émission Chadenn ar Vro, qui n'est diffusée ni pendant l'été, ni pendant certains événements médiatico-sportifs (tournoi de Roland-Garros par exemple);

diffusion de cinq journaux en langue bretonne (An Taol Lagad) sur la zone d'arrosage de l'émetteur de Roch Tréduan uniquement (soit moins que le tiers de la Bretagne);

aucune perspective de développement, ni aucune définition de politique concernant l'usage de la langue bretonne à la télévision "régionale", si ce n'est la politique qui consiste à faire le strict minimum prévu par le cahier des charges, quand ce n'est pas moins que ce minimum.



C'est ainsi que sur plus de 750 heures hebdomadaires diffusées par le réseau hertzien en Bretagne, il y en a MOINS D'UNE EN LANGUE BRETONNE.

STOURM AR BREZHONEG entend se battre pour la création d'une chaîne de télévision entièrement en langue bretonne, diffusée sur toute la Bretagne. A l'image de ce qui existe en Catalogne (3 chaînes généralistes, une bilingue et deux entièrement en catalan) ou au Pays de Galles (1 chaîne en gallois) le breton se doit d'accéder d'une manière entière à la télévision, afin de se doter d'un moyen supplémentaire de survie, venant compléter le travail énorme entamé au niveau de l'enseignement.

MANIFESTER A SAINT-BRIEUC le 30 janvier 1993 est aussi un symbole, parce que la région de Saint-Brieuc est exclue

de la zone de diffusion des informations quotidiennes en langue bretonne (an Taol Lagad) ou des émissions en langue bretonne de Radio Bretagne Ouest (plus de deux heures quotidiennes). Pourtant Saint-Brieuc possède par exemple la plus grande école Diwan de Bretagne.

LES DROITS LINGUISTIQUES DES BRETONS SONT UN ENSEMBLE INDISOCIABLE. La création d'une télévision en langue bretonne sera le premier pas important vers la conquête du statut de langue officielle pour la langue bretonne en Bretagne, statut qui représente la solution politique au problème de la langue bretonne.

Stourm ar Brezhoneg
B.P.15 - 29480 AR RELEG KERHUON
Renseignements : Hervé KERRAIN
98.78.08.22.

Mammou ha tadoù ker.
Ur cheneil nevez a zo bremañ gant ho pugale. MOUTIG o c'hazetenn vrezhonek. Koumanant ho pugale da v-MOUTIG hag ho tro da gaoz diuamant a gevret. Roll tro dezho da gaoz ar bljadu da resev bep miz war o anv, o c'hazetenn er gêr. Moutig, ur mignon hag a vo gant ar vugale a-hed ar bloavezh-skol hag ar vakansioù. Na chortozit ket evit dizalezh bec MOUTIG ha lakait levezon en tegezh.

Chers parents,
Vos enfants ont un nouveau compagnon : MOUTIG, leur magazine en langue bretonne. En abonnant vos enfants à MOUTIG vous partagerez avec eux de délicieux moments, chaque mois leur magazine à leur nom, à la maison.
MOUTIG les accompagnera durant l'année scolaire et ne les quittera pas pendant leurs vacances. N'attendez plus ! Entrez dans l'univers de MOUTIG... et faites la joie de vos enfants !

MOUTIG : Choan, Ivañ, didrochañ, keginnañ, skeudennoù da sellet ha da lann... Kontadennoù, barzhonegoù, bannoù-treset, teuladou...
Dans MOUTIG : Des jeux d'éveil, des activités manuelles, des recettes de cuisine, des images à lire... Des contes, des poésies, des bandes dessinées, des reportages...
Adalek 4 bloaz - A partir de 4 ans.
Koumanant-bloaz. Pour 1 an : 160 F. Koumanant-skoazell. Abonnement de soutien : 200 F. Skol an Emsav. Kerne-Izel. 16 stradaed Paul Borossi. 29000 Kemper. Pell. 98.55.76.16.



Traduction de la déclaration d'Emgann lors de l'"Ard-Fheis" du "Sinn Fein - Républicain"

Au nom de "Emgann", le mouvement socialiste breton pour la libération nationale.

La dernière fois (1990) que nous sommes venus à votre "Ard-fheis" (1) nous avons déclaré que l'Europe de 1993 que l'on compte nous imposer (2) est, pour nos deux nations, l'un des plus grands défis auquel nous ayons eu à faire face.

Déjà ratifié par quelques états (dont l'Irlande et la France) le traité de Maastricht est en route, contre les intérêts de nos "petites" nations d'Europe de l'Ouest... Dans le cadre de ce traité, que pourront faire moins de 5 millions d'Irlandais pour préserver et moderniser leur flotte de pêche contre la décision de la commission européenne qui veut la réduire et accaparer les zones de pêche irlandaises ! **Vraisemblablement rien !** (3)

Beaucoup de propos ont été tenus sur la nature économique réelle de ce traité et nous savons tous bien qu'il s'agit ni plus ni moins que d'ériger l'Europe du capital sans tenir compte des aspirations des peuples et des individus. Mais il existe des conséquences du traité dont on parle beaucoup moins. Parmi celles-ci, la coopération policière qui vise notamment à écraser tous les mouvements de libération nationale en Europe de l'Ouest.

En Bretagne par exemple plus de 60 bretonnes et bretons ont été arrêtés depuis 6 mois en raison de leur soutien au peuple basque ; 80 Basques sont déjà emprisonnés en France et beaucoup d'entre eux seront livrés à la police espagnole. L'état français considérerait ces gens comme des résistants il y a quelques années et les traite maintenant comme des terroristes. Ce changement d'attitude est un résultat direct de l'édification de l'Europe. (4)

Dans le même ordre d'idées, la police française en collaboration avec la police britannique "rouine" actuellement dans les milieux qui soutiennent la lutte des Républicains irlandais.



Récemment, deux Bretons et un Irlandais ont été "inquietés" en Bretagne (5). L'Irlandais en question est inculpé et sera peut-être jugé pour "association de malfaiteurs".

Nous pensons que cette coopération policière évitant à certain d'avoir à envisager des solutions politiques et tendant à présenter au reste du monde une Europe "pacifiée", ira en se renforçant.

Emgann se souvient qu'il y a 10 ans vous avez publié une affiche intitulée "Free the small nations" (6) sur laquelle figuraient les paroles de James Connolly : "The internationalism of the future will be based upon the free federation of free peoples" (7)

Ce n'est, de toute évidence pas ce que nous proposons actuellement l'Europe.

Nous pensons donc que si nous voulons parvenir à cet internationalisme librement choisi, nous devons face à la coopération des états, mettre en place la coopération des peuples qui luttent pour leur liberté. Cette idée qui n'était peut-être il y a dix ans que cette idée qui n'était

raît aujourd'hui comme une nécessité. Pour faire un pas dans cette direction, nous vous invitons à venir exprimer votre point de vue en Bretagne, dès que vous le souhaitez.

En souhaitant que votre lutte ouvre une brèche dans cette Europe de l'Ouest criblée par ses frontières, nous vous adressons nos plus chaleureux encouragements.

Victory to the all Ireland Republic!
Bevel Breiz dieub!

1. "Ard-Fheis" = Congrès.
2. "Imposer" est le terme qui convient. 40% des Bretons inscrits se sont prononcés pour le traité de Maastricht... 100% des Bretons auront à en subir les conséquences.
3. Cf. "Ouest-France" du 25 août 1992 (et article joint).
4. Ce changement d'attitude est sans aucun doute à mettre en relation avec l'abandon de toute morale chez les socialistes français, y compris la morale républicaine.
5. Le fichier de l'association "Solidarité-Irlande" est maintenant entre les mains de la police.
6. Liberté pour les petites nations.
7. L'internationalisme de l'avenir sera basé sur la libre fédération de peuples libres.

14vet GOUEL ETRVROADEL AR FILMOU HAG AR PELLWEL ER BROIOU KELTIEK An Oriant - Breizh - 26-30 a viz Ebrel 1993

An trede gwech e vo d'ar Gouel dont da Vreizh, e Palez ar C'Hendalc'hioù en Oriant dindan renerezh an Ao. Louis Lichou.

War ac'houñ krestez Breizh 'n em gav porzh An Oriant, e Bro Wened. Aes eo mont di (gour-bent An Naoned-Brest, hent-houarn "TGV", nijva Lann-Bihoué). En em adkavout a ra ur wech ar bloaz e-pad ar Gouel saverien filmoù liesseurt ar broioù keltiek hag eno Vez azezel ur genstrivadeg etrevroadel, prezegennoù, devezhioù labour ha divizoù dre m'eo ar Gouel ur gejjadenn sevenadurel ha micherel war un dro.

Bez e vo kavet ar Gouel e kement lec'h e kêr An Oriant : er skolioù, er "Mediathèque", war ar rouedad pellweli lec'hel, er salioù sinema hag e Palez ar C'Hendalc'hioù. Klasket o deus aozeren Gouel ar bloaz-mañ aesaat labour ha kejjadennoù an dud a-vec'h ar bannañ gant ar brasañ aked ar filmoù kinniget da dud ar Gouel ha d'an dud dre vras.

Degemer mat d'an holl e kêr An Oriant e-pad Gouel ar broioù keltiek, digor da vroioù all an Europa, pa vez homañ o kemm pen-n-da-benn.

14ème FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM ET DE LA TELEVISION DES PAYS CELTIQUES

Pour la troisième fois de son histoire, le Festival se tiendra en Bretagne, au Palais des Congrès de Lorient, sous la Présidence de M. Louis Lichou.

Lorient est un port situé sur la côte Sud de la Bretagne, dans le Pays Vannetais. On y accède facilement par voiture (voies express Nantes-Brest), par train (TGV) ou par avion (aéroport de Lann-Bihoué). Le Festival est le rendez-vous annuel des productions de cinéma, de télévision et de vidéo des Pays Celtiques; avec une compétition internationale, des conférences, ateliers et rencontres ; c'est à la fois un rendez-vous culturel et professionnel.

A Lorient, le Festival sera présent dans toute la ville : dans les écoles, la Médiathèque, le réseau câblé, les salles de cinéma et le Palais des Congrès.

MOUSTREZH E KEMBRE

Tapet diwar niverenn 275 "IMBOURC'H", kelaouenn a studi hollvrezhonek, renet gant Youenn Olier. Da lenn en niverenn-mañ : Petra eo ar sonjal gant Fanch Kerrain, Europa da zont gant Jill Ewan, notennoù politikel Youenn Olier. Skodenn-vloaz : 250 lur, K.R. Y. Ollivier 1 534 25 N Roazhon pe chekenn-bank. Imbourc'h 8 leurg'ar ar Marchiz, 56230 Kistrebz.

Eus Kembre hon eus degemeret kemennadennoù o tennañ d'ur prosez emeur o prientiñ e Bro-Saoz a-enep da dri broadelour yaouank, tamallet dezho bezañ distrujet kenkizioù perc'hennet gant Saozon en hanternoz ar vro. Kelou hor boa bet seualbred diwar o fenn gant ar "c'hCylch Catholig" eus Kembre, rak unan anezho a zo ur c'hatolig. Bezet pe vezet, moulañ a reomp amañ da heul un droidigezh eus ar gemennadenne e kembraeg a zo bet kaset deomp gant kengodfienn an damallidi.

Tri den yaouank en toull-bac'h kehuzet evit bezañ iriennet
Er mare-mañ ez eus toullbac'het tri den yaouank eus hanternoz Kembre, daou anezho a abaoe miz Kerzu 1991, dindan an danvez-kehuzañ a iriennerezh, e darempred

gant ur stourmad leskiñ tiez-hañv e-kerzh an dek vloaz diwezhañ.
Ur c'hehuzadur braouac'h eus eo hini an "iriennañ", hag a vez o tougen gantañ ur varmedigezh pounner-kenañ. Implijet e vez a-enep da dud m'emañ o follitkerzh pe o emzoug, un dañjer evit ar Stad, da soñj ar pennaerezhioù bepred. Bez' ez eo ur c'hehuzadur evel-se unan hag a c'hell bezañ douget, en ur seurt arbennik a aergelc'h politikel, tost-da-vel a-enep da gement hini ha n'emañ ket a-du gant lezennoù pe reolennoù ar Stad, e stumm pe stumm. Talvezout a ra ar boan evezhiañ, da geñver prosez an dud-mañ, e oa pep hini anezho prederiet maebet gant saviad e gumuniezheun, hag ez eo bet daou anezho oberiantre er stourmadoù a nevez 'zo a-enep da brevezeladur ar maerdiou en Enez Von. Bezet pe vezet, distrujet a reont o-zri ar

c'hehuzadur-iriennañ.
An doare garv ha dizenel ma voent harzet en deus roet nec'hamant ivez d'ar re a oa war an dachenn. Chadennet e oa daouarn an damallidi, ha kaset e voent diwezhatoc'h d'al z. gwisket dezho dihad paper, hag int diarc'henn ! Gant unan anezho ez eus un tiegezh yaouank hag a arvestas ouz e arrestadur.
Nebeut-tre a dra a vez lavaret er mare-mañ diwar-benn stad an dud-mañ, daoust m'o deus an o mignoned ha tud o ziegzioù e-keñver ar pezh a c'hellfe choarvezout ganto, hag int karget a enkre ezo o sigur.
Ma fell deoc'h skodenniñ, ez eus ur c'hef-kenskoazell o tegemer an denezonoù evit harpañ an tiegezhioù : d'o R.S. Thomas, Sarn y Plas, Y Rhw. Pwllheli, Gwynedd, Cymru/North-Wales.
Bez' e c'heller ivez skrivañ d'ar brizonidi er c'harchar d'ar chomlec'hioù-mañ : Dafydd Gareth Dafis DW1807, ha Dewi Prysor, DW2416, H.M.P. Walton, Hornby Road, Lerpwl L9 3DF
Dafis a zo ar c'hatolig hon eus meneget. Sion Aubrey Roberts, BJ3795, H.M.P. Hindley, Wigan, Lancs. WN2 5TH.

D'an 11 a viz kerzu 1992 eo bet kinniget ez-ofisiel "GERIADUR AR SKRIVAGNERIE HA YEZHOURIE VREZHONEK" dirak ur bern tud, e Lenndi S.Brieg, Madalenn a enor Kêr S. Brieg a zo bet roet da Lukian RAOUL evit e labour, gant Y. DOLLO, kannad Adoù-an-Avor.

Eus kleiz da zehou : Vefa de Belliang, Lukian Raoul, Yves Dollo ha Marianig Moazan, merourez al Lenndi.



ADKOMANANT - KOMANANT • Réabonnement - Abonnement

150 L ar bloaz (evit Breizh hag ar broioù sujet d'ar stad c'hall) 170 L e lec'h all - Skoazell - 200 L da vihanañ

Anv/Nom

Raganv/Prénom

Chomlec'h/Adresse

Da gas da/A envoyer à : EMGANN. BP 71 - 22202 GWENGAMP CEDEX

14 Emgann/Combat breton N° 86.

FESTIVAL ET SALONS DU LIVRE EN BRETAGNE EN 1993

- Du 10 au 12 avril 1993 (week-end de Pâques), à Bècherel, Cité du Livre, **FETE DU LIVRE** (rassemblement d'écrivains, d'éditeurs et de libraires, dans les rues et les maisons du centre de Bècherel). Renseignements : Association Savenn Douar, 4 place Jehanin, 35190 Bècherel, tél. 99.66.77.00.
- Du 20 au 23 mai (Pont de l'Ascension), à Saint-Malo, au Palais du Grand Large, **4ème Festival** international du livre d'aventures et de voyages **ETONNANTS VOYAGEURS**. Renseignements : Association Etonnants Voyageurs, Le Fré Heulin, 35320 La Couyère, tél. 99.44.62.19.
- Les 28, 29 et 30 mai, à Spézet, **GOUËL BROADEL AR BREZHONEG** (Fête nationale de la langue bretonne). Renseignements : 98.53.18.01.
- Du 15 au 19 juillet, à Concarneau, au Centre des arts et de la culture, **9ème SALON DU LIVRE MARITIME**. Renseignements : Salon du livre maritime, BP 334, 29183 Concarneau cédex, tél. 98.97.52.72, fax. 98.50.59.45.
- Du 7 au 15 août, au château de Trévérez, en Saint-Goazec, **7ème SALON DES ROMANCIERS EN BRETAGNE**. Renseignements : Comité d'animation du Domaine de Trévérez, 29520 Saint-Goazec, tél. 98.23.82.79.
- Les 16 et 17 octobre, un peu partout **LA FUREUR DE LIRE**, la fête nationale du livre.
- Les 30 et 31 octobre, à Carhaix, **4ème FESTIVAL DU LIVRE EN BRETAGNE**, Organisation : Centre Culturel breton EGIN, Place de la Tour d'Auvergne, 29270 Carhaix, tél. 98.93.37.43.
- Du 29 octobre au 1er novembre à Saint-Malo, **Festival de la bande dessinée QUAI DES BULLES**. Renseignements : Jacques Plouet, D.A.C., 35 rue Ernest Renan, 35400 Saint-Malo, tél. 99.40.42.50.
- Les 20 et 21 novembre, à Redon, **7ème SALON DU LIVRE ANCIEN ET D'OCCASION**. Renseignements : Bernard Bonrassat, BP 64, 35602 Redon cédex.
- Du 25 au 29 novembre, à Fougères, à l'Espace Juliette Drouet, **9ème SALON DE BRETAGNE DU LIVRE POUR LA JEUNESSE**. Renseignements : Office touristique et culturel, Espace Juliette Drouet, BP 145, 35031 Fougères cédex, tél. 99.94.41.39.
- Les 11 et 12 décembre, à Quimper, aux halles du Chapreau Rouge, **1er SALON DU LIVRE JEUNESSE**. Renseignements : Association IJUN, 16 rue Jules Herriot, 29000 Quimper, tél. 98.53.18.01.

FEST-NOZ DIWAN E PABU.

A benn miz gwengolo 1994 e vo digoret Eil Skolaj Diwan e Bro Wengamp (ar c'hentañ skolaj o vezañ bet digoret e 1988 e Brest).
Setz ade un digarez kaer evit sevel ur fest-noz war an ton bras. Kement-mañ 'vo graet d'an 27.2.93 e Pabu (e-kichen Gwengamp). Pedet 'vo evit kas an dach en-dro :
- Diaouled ar Menez - Strobinael - Suner gwad - Louann-Thomas - Guilloux-Lestic - Texier Rousvotl - Marius-Coadou - hag all.
War intrudu : Evit eil skolaj Diwan. Evit bezañ kelaouet : 96.35.90.05.

LIZHER TI AR BREZHONEG

Setu, berr-ha-berr, petra a vo kinniget e TAB etre miz Meurzh ha miz Even :
- Etre miz "Meurzh" ha miz Even, rak e miz C'hwevrer e vor dalc'hmat gant al labourioù kempenn en ti. Degas a reomp seot deoc'h ez eus da glokaat ur roll all amañ : hini ar vicherourien ayoulvat.
- D'ar sadorn 13.3.93 da 3 e g.k. :
- Prezegenn e spagnoleg "trot war an tonm e brezhoneg - gant Eduardo CONDE, un indian Ayumara, a gomz diwar-benn indianed Su-Amerka. Ur "video film" ha luc'hskudennoù a vo diskouezet gantañ ivez. Un digarez e vo da lidañ 501vet deiz-ha-bloaz dizolidigezh Amerka.
- D'ar sadorn 3.4.93 da 4 e g.k. :
- Dont a raio Per MENS da ginnig deomp en dro al labour en deus graet diwar-benn ar C'hp (s'o lizher TAB n° 11). Gant ar c'haer ma oa bet savet e brezegenn, hon eus soñjet e talvez ar boan e bediñ oher c'hinnig deomp adarre.
- D'ar sadorn 15.5.93 da 4 e g.k. :
- Ur finvekaudenn gembraek : "Y mlwr bychan" (ar soudard kibred). Skignet e oa bet ar finvekaudenn-se 2 pe 3 bloaz 'zo war FR3 "broadel" da geñver ur rumad abadennoù kinniget gant "la 7". Dezreveliñ a ra trubuilhoù ur soudard kembraed, sinet gantañ an arme saoz ha kaset da Norzh-Iwerzhon. Ur sell dichortoz ha "keltiek" war an darvoudoù kriz a zo o c'h ober o reuz du-hont. (istitioù a vo e galleg...)
- D'ar sadorn 19.6.93 :
- Gouel d'ebenn-bloaz TI AR BREZHONEG. Divizet hon eus miroù un deiziad pell en a-Gouel d'ebenn-bloaz a benn gallowt prientiñ mat an traoù. Sonerezh ha kan-ha-diskan a vo, ha muioc'h c'hoazh marizhe. Da c'houzout ouzhpenn a vo en ul lizher TAB all da zont er-maez.
TI AR BREZHONEG, 15, rue des Tourelles, 75020 Paris.

Questions sur la lutte de libération en Bretagne

Je me pose plusieurs questions sur la lutte de libération en Bretagne.
Quels moyens doit-on prendre pour se faire entendre de l'Etat français ? Nos voisins et amis ont choisi pour parvenir à leurs fins des routes que beaucoup d'entre nous déplorent et jugent même dangereuses. Mais peut-on négocier avec un adversaire qui ne nous craint pas ?
Les forces de l'Etat français font ce qu'elles veulent dans notre pays (par exemple l'affaire des incultés bretons). Face à ces agissements, que faisons-nous ? Rien ou presque. Les comités de soutien travaillent beaucoup et sans compter. Skoazell reste un outil très important, ce qui n'a pas empêché plusieurs camarades de faire de la prison préventive sans qu'une forte action médiatique ne se mette en place.
Que faut-il faire à notre peuple pour que celui-ci se réveille ? On tue sa langue, sa culture, on sacrifie des pans entiers de son économie (pêche et agriculture), on contraint sa jeunesse à s'expatrier à Paris. Quelles seront demain les actions de l'Etat français contre notre pays ?
Le travail fait par les militants est très important, mais est-ce suffisant ? Ne faudrait-il pas se donner d'autres moyens ?
Mon espoir est que ce texte fasse naître une réflexion sur les aspects que devrait revêtir la lutte pour l'indépendance de la Bretagne.
Amiliés nationalistes !

G.B. - Lorient

REOLENNOU NEVEZ EVIT AR BREZHONEG ER SKOLOU ?

Brud a ra Jack Lang, ministr an deskadurezh "broadel" evit ar "yezhoù rannvro". Daou viz a-raok ar mouezhiadegoù evit an dilennid eus deus choant moarvat da c'houint un nebeut mouezhoù ouzhpenn evit e gostezenn, pa n'o deus graet nemet mougañ ar yezh e pep lec'h abaoe "leznenn Savary". Digresket eo bet lod ar brezhoneg er skoloù ha liseoù abaoe 8 vloaz. Neuze penaos kredañ enno ?
Neuze gortozomp. Arabat fioc'hañ te en o chomazoù. N'eus forzh penaos, daoust ha na raio ket ar ministr da zont, goude an dilennadegoù, ar c'ontrol-mik eus e ziaroger ?
Evit kas war-raok ar stourm war dachenn ar yezh e vo aozet oberadegoù gant Unvaniezh ar gelennerien brezhoneg (UGB) ha gant Stourm ar Brezhoneg : ur vanifestadeg vras a vo e Sant Brieg d'an 30 a viz Genver evit goudeñ ur wir chadenn vrezhonek war skirvel FR3 Breizh (emgav war Tachenn Veurzh).
Moarvat a raio traoù ivez diouzh o zu Skoloù Diwan, hag ar skoloù publik divyezhek. Ar skoloù kristen divyezhek n'eus ket kalz anezho, daoust da gomzou ar Pab Yann Baol II a-du gant gwirioù savadennerel ar broioù-suj. En eskol Sant Brieg n'eus hini ebet zoken. Renner an deskadurezh, J.Y. Savidan, en devoa lavaret din daou vloaz 'zo en dije graet un enklask evit gouzout an ezhommoù a oa hag ar gerent dedennet, met n'eus bet graet netra war a seblant. Daoust ha na vije ket kerent a-du evit krouñ klasoù divyezhek e Bro-Dreger pe e Bro-Gerne ?
Yann TALBOT (Muezh Sant Erwan)

FEST-NOZ SKOAZELL VREIZH A GWIMILIO

Avec les groupes : Strobinael, Pellgomm, Annie Ebel/Nolwenn Lebeuh, Ilig et Legoffig.
Lieu : salle polyvalente, Entrée : 30 F.
le 6.02.93 à 21 heures

Emgann aux législatives de mars 93.

Comme prévu, EMGANN présente des candidats aux législatives de mars 93. Cette présentation a eu lieu à Paule en Centre-Bretagne le 23 janvier. Ce sont :

FINISTÈRE : Dominig JOLIVET, conseiller pédagogique dans la circonscription de DOUARNENEZ et Yann Puillandre, cadre d'entreprise : CHATEAULIN (suppléant : Philippe LAUNAY, artisan forestier).

COTES D'ARMOR : Jean-Marie SALOMON, instituteur : GUINGAMP (suppléant : Serge Le Faucheur, éleveur) et Mikael KORLE, animateur social : SAINT-BRIEUC (suppléant : Claudette GUELLEC, institutrice DIWAN).

MORBIHAN : Denez RIOU, mécanicien de marine : HENNEBONT (suppléant : Hervé LE BIHAN, chargé de cours Rennes 2).

ILE ET VILAINE : Christian GEORGEAULT, ouvrier : FOUGERES (suppléant : Philippe Jaumouille).

LOIRE-ATLANTIQUE : reste à pourvoir.

D'autres candidatures dans l'un ou l'autre des cinq départements bretons ne sont pas exclues.

**DEJA 6
CANDIDATS !**
(Lire page 2)

SOUSCRIPTION - LEGISLATIVES - SOUSCRIPTION - LEGISLATIVES - SOUSCRIPTION

Aidez Emgann à mener sa campagne.

Adressez vos chèques à :
EMGANN - BP 71 -
22200 Gwengamp

Ce que nous dirons, personne ne le dira à notre place !



S'TOURM AR BREZHONEG

MANIFESTATION A SAINT-BRIEUC

le samedi 30 janvier 1993 à 15 h, place du Champ de Mars